



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230907-DBC20230907_02-DE
Reçu le 15/09/2023
Publié le 15/09/2023

N° DBC 20230907-02

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 Septembre 2023 à 13H

Date de la convocation : 31 Août 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 07 septembre 2023 à 13 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Chantal CHASSANG, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Patrice BION (représente Michel GONIN), Ludovic COMBE, Éric CABROLIER.

Membres du Bureau absents excusés :

Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Didier ROMEUF, Hélène BOUDON, Michel GONIN (représenté par Patrice BION).

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Philippe CAYRE à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE -
PROGRAMME D' ACTIONS 23/24 : APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION
À LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)
ET A LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

Rapporteur : Pierre Roze, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° DBC 20221129-04 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne du 29 novembre 2022, relative à l'approbation de la convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle 2022-2027.

AR Prefecture

063-200070712-20230907-DBC20230907_02-DE
Reçu le 15/09/2023
Publié le 15/09/2023

Considérant l'enjeu culturel et social de permettre à chacun de bénéficier d'une éducation artistique et culturelle,

Les conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) permettent de coordonner l'intervention de tous les signataires sur le périmètre de l'intercommunalité et de faire converger leurs financements vers un projet commun.

Cette politique poursuit trois objectifs :

- La rencontre : offrir à chacun la possibilité de rencontrer des artistes et des œuvres,
- La connaissance : donner à chacun la possibilité de se forger une culture artistique et personnelle,
- La pratique artistique : permettre de s'initier à différentes formes artistiques voire de se perfectionner.

Sous le titre générique « J'habite un pays merveilleux... », l'objectif est de mettre en lumière ce qui constitue le caractère singulier, ce qui fait les particularismes de notre territoire à tous les niveaux : son patrimoine, ses équipements culturels, ses habitants, son environnement, son histoire...

Dans le prolongement de ce fil rouge et en lien avec les acteurs du territoire, il est proposé, pour 2023/2024, de développer un programme d'actions autour du thème des paysages.

Seront mis en exergue, investis et valorisés, trois types de paysages présents sur le territoire de Thiers Dore et Montagne, à savoir le paysage rural, le paysage urbain et le paysage industriel.

Dans ce cadre, la DRAC et la Région Auvergne Rhône-Alpes contribuent financièrement à ces projets par le versement d'une subvention à TDM. Aussi, le Département du Puy-de-Dôme apportera son soutien par le financement direct d'interventions aux artistes à hauteur de 6 400 euros.

Le budget prévisionnel de ces projets est de 80 500 euros (ingénierie comprise).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget prévisionnel du programme d'actions 2023/2024 et la demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 51 000 euros et auprès de de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 5 000 euros ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation des présentes.

TOTAL VOTANTS : 23

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23

Abstentions :

Membres du Bureau présents : 22

Pour : 23

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives : 1

Représentés : 2

Non participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

